



Concours	Le Meilleur Pâtissier Amateur du Limousin
Catégories	Adultes et Ados Amateurs

Règlement du Concours pour le titre du Meilleur Pâtissier Amateur du Limousin 2025.

Article 1 : Organisation

- Ce concours est organisé par ; L'association : Limouzi Golden Trophee; domiciliée 15 avenue du Général De Gaulle à Limoges.
- Cette association est régie et soumise à la loi du 1er juillet 1901 dont les statuts et l'immatriculation sont déposés à la préfecture de la Haute-Vienne.

Article 2 : Inscriptions et Déroulement du Concours

Les candidats devront envoyer leur candidature via le formulaire du site internet ; www.limouzigoldentrophee, rubrique "candidatures". Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1er septembre 2024 et seront clôturées le 31 Janvier 2025.

Pour que la candidature soit valide, le candidat devra dûment compléter le formulaire de candidature sur le site internet www.limouzigoldentrophee, rubrique "candidatures".

Chaque candidat doit être domicilié dans la Région Limousin (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze) et ne doit pas avoir suivi de cursus professionnel ou de formation diplômante dans le domaine de la

boulangerie, pâtisserie ou cuisine.

Les candidats amateurs seront répartis en deux groupes :

– Maximum 24 candidats sélectionnés pour la catégorie adolescent (de 10 ans révolus à 15 ans).

– Maximum 24 candidats sélectionnés pour la catégorie adulte (de 16 ans révolus à 100 ans).

Les candidats amateurs inscrits, seront invités à se présenter avec une réalisation de leur choix pour la journée de présélection du 24 novembre 2024. L'annonce des candidats amateurs sélectionnés sera faite durant la journée du 25 novembre 2024 en direct via la page Facebook du Limouzi Golden Trophée. Ils seront avertis également, individuellement, via un mail officiel. Les candidatures qui n'auront pas reçu de réponse au 25 novembre 2024 à 23 heure 59, équivalent à un refus de sélection. Tout dossier incomplet sera systématiquement refusé. Les épreuves qualificatives pour la finale du 12 avril 2025 pour les adolescents et du 13 avril 2025 pour les adultes en public se tiendront entre le 18 janvier 2025 et le 23 mars 2025. Les dates et lieux définitifs seront communiqués dans le mail officiel de sélection du 25 novembre 2025.

Chaque catégorie se compose d'épreuves éliminatoires composées comme suit :

Huitième (8ème) de finale : présentation au jury d'une pâtisserie préalablement réalisée et terminée sur un thème imposé. A l'issue de cette épreuve, 12 candidats au maximum seront qualifiés pour les ¼ (quart) de finale.

Quart de finale (1/4) : Réalisation sur place d'une pâtisserie sur un thème imposé. A l'issue de cette épreuve, 6 candidats au maximum seront qualifiés pour les demies (½) finales.

Demie finale (1/2) : Réalisation sur place d'une pâtisserie sur un thème imposé. A l'issue de cette épreuve, 3 candidats seront qualifiés pour les finales. Les 3 autres demis finalistes éliminés, assisteront les finalistes lors de la finale. Les binômes seront désignés par tirage au sort à l'issue de la ½ finale.

Les 3 candidats qualifiés de chaque catégorie ainsi que leur binôme participeront à la finale du 12 avril 2025 (pour les adolescents) et du 13 avril 2025 (pour les adultes). Dans le cas où l'un des trois finalistes de chaque catégorie ne pourrait assister à la finale et donc participer à l'épreuve, c'est le candidat éliminé de la précédente épreuve qualificative qui aura obtenu le plus de points qui le remplacera, ceci étant valable également pour les binômes.

Article 3 : Le jury

Le jury sera composé de professionnels des métiers de bouche en partie originaire du Limousin ainsi que d'élus de la Ville de Limoges et de partenaires de l'association.

Les épreuves qualificatives, éliminatoires ainsi que la finale se feront sur un barème de 20 points:

-Présentation: de 1 à 5 points

-Qualité gustative : de 1 à 10 points

-Originalité et créativité: de 1 à 5 points

Le classement sera finalisé selon le total de points attribués à chaque réalisation et donc à chaque candidat . Suite à quoi les candidats seront qualifiés pour l'épreuve suivante.

Pour l'épreuve finale , le podium sera établi par ordre décroissant du cumul des notations. Le vainqueur étant celui ayant obtenu le plus de points. En cas d'égalité, le Président du Jury départagera les candidats après échange avec les autres membres du Jury. A l'issue du calcul des notations et du classement établi, le Président du concours, accompagné des membres du jury annoncera les résultats. Un Prix du public et un Prix global seront décernés. En cas d'égalité c'est Le Président de Jury qui départagera les candidats.

Article 4 : Récompenses

Les médailles du concours seront attribuées comme suit :

Une médaille de Bronze pour chaque quart finaliste éliminé ;

Une médaille d'Argent pour chaque demi-finaliste éliminé ;

Une médaille d'Or pour chaque finaliste .

Concernant les lots, ils seront communiqués ultérieurement par nos partenaires et seront remis le jour de la finale en présence des candidats sans qu'une liste exhaustive ne puisse être demandée. Aucun candidat n'aura la possibilité de s'opposer aux lots qui leurs seront remis, ni la possibilité d'en faire la demande ultérieurement s'ils n'ont pas été récupérés le Jour de la Finale. Par la même occasion, aucune compensation financière ne pourra être demandée pendant et après le concours. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en charge par l'association ni par ses représentants ou membres et partenaires sauf avis contraire du Conseil d'Administration. Les lots et récompenses étant offerts gracieusement par les partenaires ou l'association, aucun candidat ne pourra bénéficier d'une garantie ou d'un remboursement de ceux-ci.

Article 5 : Titre et propriété du Concours

Le titre de « Meilleur Pâtissier Amateur du Limousin » est la propriété de l'association du l'Association du Limouzi Golden Trophée enregistrée à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) sous le numéro 5046499 et par conséquent soumis à une utilisation stricte et

réservée. Tous les candidats sélectionnés depuis les huitièmes de finale sont autorisés à utiliser et mentionner le titre de « un des participant du Meilleurs Pâtissier Amateur du Limousin » . Le 3ème finaliste est autorisé à utiliser et mentionner le titre de « troisième Meilleurs Pâtissier Amateur du Limousin » . Le 2ème finaliste est autorisé à utiliser et mentionner le titre de « deuxième Meilleurs Pâtissier Amateur du Limousin » . Le 1 er finaliste (vainqueur) est autorisé à utiliser et mentionner le **titre de « Meilleur Pâtissier Amateur du Limousin »** . **L'année de promotion** devra être précisée après le titre.

Article 6 : Annulation et Modifications

Après conseils et consultation du Conseil d'Administration, Le Président se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent et notamment en cas de force majeure, d'événements météorologique, ou de directives gouvernementales, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. En cas de nécessité, il se réserve également le droit de modifier le présent règlement ou les différentes dates et étapes de l'édition en cours. Le cas échéant, l'association informera les participants via ses réseaux sociaux officiels et par mail.

Article 7 : Droit à l'image et diffusions

En acceptant ce règlement, les candidats ainsi que les représentants légaux acceptent d'être photographiés, filmés ou interviewés pendant toute la durée du concours. Ils acceptent également que leurs images soient publiées sur les réseaux sociaux, le site internet, et tous les supports de communications de l'association du Limouzi golden trophée; ainsi que dans les médias et les journaux locaux, Régionaux et Nationaux et ceux pour une durée indéterminée.

Article 8 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce concours présente l'acceptation du présent règlement ainsi que toutes annexes éventuelles.

Signature du candidat (et de son représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention : « J'atteste ne pas avoir suivis de cursus scolaire ou de formation diplômante en Boulangerie, Pâtisserie ou Cuisine» (pour les candidats amateurs).

« Lu et approuvé »

Association du
Limouzi Golden Trophée
limouzigoldentrophee.fr

0764512186
limouzigoldentrophee@gmail.com

15 Avenue du Général de Gaulle
87000 Limoges